



Afin de négocier un accord ambitieux sur le Pacte de la Vie au Travail, **les organisations syndicales CFTD, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC font 10 propositions en commun.**

Proposition 1 - Renforcer le dialogue social pour améliorer l'emploi des seniors en mettant en place un bilan social de branche fixant un objectif quantitatif et qualitatif en la matière, en rendant obligatoire la négociation d'entreprise sur cet enjeu et en renforçant le rôle des représentants des salariés par la suppression de la limite à 3 mandats.

Proposition 2 – Mettre en place un système de pénalité lorsque les objectifs d'amélioration du taux d'emploi des seniors ne seraient pas atteints.

Proposition 3 – Créer un véritable droit à la reconversion professionnelle qui repose sur un dispositif avec maintien de la situation professionnelle du salarié (contrat, rémunération...).

Proposition 4 – Renforcer par la négociation collective la prévention de l'usure professionnelle en rendant obligatoire la cartographie des métiers à risque et fort taux de sinistralité dans les branches et les entreprises, afin d'anticiper les reconversions et de mettre en place des plans de prévention obligatoires intégrant les aménagements de fin de carrière.

Proposition 5 – Rendre le droit à la retraite progressive opposable 4 ans à partir de 60 ans avec une prise en charge des cotisations retraites à 100%.

Proposition 6 – Maintenir les cotisations retraites à 100% lorsque le salarié passe à temps partiel dans sa dernière partie de carrière.

Proposition 7 – S'opposer au CDI Seniors qui ouvre droit à de nouvelles exonérations de cotisations au bénéfice des entreprises.

Proposition 8 – Ouvrir à la négociation obligatoire les plans de développements des compétences dans les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Proposition 9 – Faire du Conseil en Evolution Professionnelle un droit effectif pour l'ensemble des salariés.

Proposition 10 – Piloter une stratégie nationale de la reconversion dans un lieu paritaire commun.